



PROGRAMME DE FORMATION

Le kit de survie comptable : les bases obligatoires pour les associations (comptabilité de trésorerie)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Permettre aux acteurs/trices de structures associatives de prendre connaissance des obligations légales liées à la comptabilité ;
- Se doter des outils pour tenir une comptabilité associative de base (comptabilité de trésorerie) ;
- Être en mesure de construire, suivre et s'appropriier un budget ;
- Se questionner autour de l'articulation entre projet associatif et obligations comptables.

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtrise des obligations fiscales et comptables des associations ;
- Connaissance des critères obligeant les associations à passer d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement ;
- Compréhension des enjeux des différents éléments de la comptabilité de trésorerie (adhésions / achats / ventes / subventions...) ;
- Maîtrise des bases d'utilisation d'un tableur pour être en capacité de tenir à jour un journal de trésorerie ;
- Capacité à mobiliser les connaissances comptables acquises après la formation ;
- Capacité à mobiliser des ressources pour continuer à se former et suivre les évolutions réglementaires propres à ces structures.

PROGRAMME PAR DEMI-JOURNÉE

JOUR 1 MATIN

Accueil des participant-es entre 9h30 et 10h.

Courte introduction aux obligations fiscales

Identifier et différencier les différentes obligations fiscales :

- liées à l'occupation d'un local (taxe d'habitation, taxe foncière) ;
- liées à l'emploi de salarié-es (déclaration sociale nominative, taxe d'apprentissage, contributions à la formation professionnelle continue);
- liées à l'activité économique (impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale, taxe sur la valeur ajoutée) ;
- liées à la gestion patrimoniale de l'entreprise.

Les obligations liées à l'association en elle même

- Respect des statuts ;
- AG, rapport moral et d'activité ;
- modification du bureau...

Les obligations comptables : la comptabilité de trésorerie

Critères autorisant les structures associatives à réaliser une comptabilité de trésorerie et passer d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement : enjeux et critères.

Pause repas 13h

JOUR 1 APRÈS-MIDI

Reprise de la journée à 14h30

SUITE Les obligations comptables : la comptabilité de trésorerie

- les adhésions ;
 - gestion des adhésions / tenue d'un registre des adhérent.es ;
 - les achats / frais généraux ;
 - tri et classement des factures, les pièces à garder, le classeur de comptabilité ;
 - les subventions ;
 - les bénévoles (comptabilisation des heures bénévoles, établir des notes de frais et de déplacements) ;
 - les dons de matériel et d'argent / les apports avec ou sans droit de reprise ;
 - les ventes pour celles qui ont une activité économique ;
 - facturation (les obligations liées à la facturation) et classement des ventes ;
 - spécificités pour les associations ayant une caisse : gestion de la caisse / établir une fiche de caisse / absence de caisse enregistreuse ;
 - La TVA : assujettissement ou non ?
 - Les investissements ?
 - tableaux de suivi des investissements / apports avec droits de reprise / subventions...
- + Introduction au plan comptable.

Présentation des exercices du lendemain, évaluation et prise en compte des niveaux de chacun-e. Rappel aux participant-es faisant partie d'une association déjà constituée de la nécessité de ramener les pièces comptables et relevés de banque pour ceux qui veulent travailler sur l'activité de leur structure.

Fin de la première journée de formation à 18h.

JOUR 2 MATIN

Accueil des participant-es à 9h30

Reprise des éléments vus la veille (questions/réponses)

- Exercices d'application :

- initiation au tableur excel, les bases (mise en page, formules...);
- création d'une matrice sur tableur « journal de trésorerie » et « budget » ;
- initiation à l'usage de ces matrices et compréhension des formules en jeu.

Pause repas 13h

JOUR 2 APRÈS-MIDI

Reprise de la journée à 14h30.

- Exercices d'application, suite :

- à partir des relevés de comptes et pièces comptables des participant.es, remplir le journal de trésorerie ;
- en faire ressortir un budget et remplir un cerfa pour une demande de subvention ;
- les différentes demandes de subvention et ce qu'il faut savoir lorsque l'on dépose un dossier.
- Et/ou en faire ressortir un Compte de résultat comptable.

Fin de la première journée de formation à 18h.

JOUR 3 MATIN

Accueil des participant-es à 9h30

Reprise des éléments vus la veille (questions/réponses)

- Exercice d'application, suite :

- création d'une matrice « plan de trésorerie », initiation à son l'usage et compréhension des formules en jeu ;
- mise en place d'un suivi de trésorerie pour chaque association présente.

Pause repas 13h

JOUR 3 APRÈS-MIDI

Reprise de la journée à 14h30.

- Fin des exercices de la matinée ;
- Exercices spécifiques selon les besoins identifiés depuis la fiche participant.e et tout au long de la formation ;
- Retours et bilan de la formation.

Fin de la formation à 18h.

Chaque stagiaire repart avec des documents ressources et des matrices fonctionnelles.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Il s'agit d'une part de mettre en lumière les obligations auxquelles doivent se soumettre les acteurs et les actrices des structures associatives pour différencier les pratiques comptables à mettre en œuvre selon les associations. Parallèlement, définir théoriquement les outils comptables et illustrer, par des exercices pratiques tout le long de la formation, les enjeux et les intérêts de tels outils. Les apports théoriques sont à la fois d'ordre méthodologique et articulés à des éclairages très précis issus de sciences économiques et d'ouvrages de comptabilité associative.

Un ensemble de documents-ressources seront mis à la disposition des stagiaires tout au long de la formation et disponibles à la récupération sur clé USB.

MOYENS ET SUPPORTS

A partir d'une formation orale et supports papiers ou vidéoprojetés, les formatrices proposeront une formation théorique complétée par une série d'exercices pratiques depuis des fichiers tableur (Excel/ Open Calc). Il est donc nécessaire que les stagiaires viennent avec leur ordinateur portable et leurs documents comptables informatiques (pour illustrer les éléments comptables enseignés à partir des réalités des structures associatives des stagiaires).

DURÉE 21h

PRÉ-REQUIS Cette formation est ouverte à toute personne motivée et curieuse qui connaît le monde associatif et qui parle et écrit la langue française. Elle est accessible aux personnes à mobilité réduite et ce veut accessible aux autres personnes en situation de handicap (nous contacter pour vous accueillir au mieux et prendre en compte, dans la mesure du possible, vos besoins spécifiques).

PUBLIC Animatrices et bénévoles associatifs en situation de responsabilité ou de pilotage de projet, direction et coordination de structures associatives ayant à tenir une comptabilité, personnes souhaitant créer une association.

EVALUATION Un temps spécifique est prévu pour les bilans oraux et les retours écrits (« évaluations à chaud ») des stagiaires en fin de formation.

NOMBRE DE STAGIAIRES Nombre de stagiaires total : entre six et quinze personnes.

DURÉE, DATE ET LIEUX DE FORMATION Se référer à la page agenda du site internet pour connaître les prochaines sessions de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION/CERTIFICATION Évaluation orale « à chaud » et écrite « à froid ». Une attestation de formation est délivrée à chaque participant.e.

MODALITÉS D'INSCRIPTION pour vous inscrire, vous pouvez nous contacter jusqu'à la veille de la formation par mail à l'adresse laure@crefada.org ou par téléphone (contact sur le site).

COÛT DE FORMATION 3 jours de 7h à 40 € de l'heure soit 840 euros.

